



|                  |                                 |   |
|------------------|---------------------------------|---|
| Date             | 23 janvier 2001                 | Aux banques, négociants en valeurs mobilières |
| Responsable      | Dr. Karl-Hubert Vogler          |   |
| Service          | Banques/Négociants              |   |
| Téléphone direct | 031-3241487                     | Aux organes de révision bancaire et boursière |
| E-mail direct    | karl-hubert.vogler@ebk.admin.ch |   |
| Référence        | 700.9                           |   |

à mentionner dans la réponse

### **Nouvel accord sur les fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire: deuxième paquet de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 16 janvier 2001, lors d'une conférence de presse à New York, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a présenté le deuxième recueil mis en consultation en relation avec le nouvel accord sur les fonds propres. Selon le calendrier défini, la durée de la consultation est fixée jusqu'au 31 mai 2001. Le Comité de Bâle prévoit d'arrêter le nouvel accord sur les fonds propres d'ici fin 2001, afin que sa transposition puisse être terminée dans tous les états membres au début 2004.

Le recueil mis en consultation est composé de trois parties:

- Une vue d'ensemble (*Overview of The New Basel Capital Accord*) qui présente les aspects centraux du nouvel accord. Elle contient en plus un renvoi aux aspects partiels, auxquels le Comité de Bâle attribue, durant le délai de consultation, une importance particulière;
- Le projet de l'accord sur les fonds propres (*The New Basel Capital Accord*) dans lequel sont décrits en détail, le contenu et la structure du nouvel accord sur les fonds propres. Ce document servira de base pour la transposition du nouvel accord et remplacera celui de 1988;
- Une troisième partie qui regroupe 7 documents (*Supporting Documents*), comprenant des informations d'arrière-plan relatives à des aspects spécifiques du nouvel accord sur les fonds propres.

Tous les documents (y.c. le communiqué de presse) se trouvent sur la homepage de la Banque des Règlements Internationaux ([www.bis.org](http://www.bis.org)).



Eidgenössische Bankenkommission  
Commission fédérale des banques  
Commissione federale delle banche  
Swiss Federal Banking Commission

Vous trouverez sur notre homepage ([www.ebk.admin.ch](http://www.ebk.admin.ch)), sous la rubrique „Actuel“, le paragraphe destiné au rapport de gestion 2000 de la Commission des banques, dans lequel les buts et le contenu du nouvel accord sur les fonds propres sont présentés du point de vue suisse.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour vous informer que l'Association suisse des banquiers, en collaboration avec la Commission des banques, organisera une séance d'information le vendredi 4 mai 2001 à Bâle. Cette séance est organisée dans le but de présenter ces nouvelles propositions à un public averti. L'Association suisse des banquiers publiera, en temps voulu, plus de détails concernant cette manifestation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Secrétariat de la  
**COMMISSION FEDERALE DES BANQUES**

Daniel Zuberbühler  
Directeur

Dr. Karl-Hubert Vogler  
Banques/Négociants